

Conditions Générales de Vente (CGV) – Prestations de Services

Entreprise : ReNoVaTion ECo-SerVice

Enseigne commerciale : ReCoSerV

Forme juridique : SASU

Siège social : 21 Rue Notre Dame de Lourdes, 97490 Sainte-Clotilde

Numéro SIRET : 990 650 970 00017

TVA : Non applicable, art. 293 B du CGI

Email contact : services.client@recoserve.re

Site web : www.recoserv.re

Dernière mise à jour : 16/11/2025

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent :

- Les **prestations de services** fournies par ReCoSerV, incluant notamment la **réparation, rénovation, entretien et reconditionnement** de petits et moyens appareils électriques, électroniques, informatiques ainsi que leurs accessoires.
 - Les interventions peuvent être réalisées **en atelier ou directement sur site**, à la discrétion de ReCoSerV, selon la nature de l'intervention et les besoins techniques.
 - Les présentes CGV s'appliquent à tous les clients : **particuliers, professionnels, collectivités et associations.**
-

2. Commande et acceptation

- Les présentes CGV sont **accessibles depuis la page d'accueil du site** et peuvent être **téléchargées ou imprimées** afin que le client en conserve une copie.
 - Toute commande, qu'elle soit **effectuée en ligne ou en présentiel**, implique **l'acceptation sans réserve** des présentes CGV.
 - Le paiement de la commande ou la validation du devis vaut **acceptation pleine et entière des CGV**, même en l'absence de signature. Le client reconnaît avoir **eu la possibilité de lire et de prendre connaissance** des CGV avant tout règlement.
-

3. Devis et tarifs

- Toute prestation fait l'objet d'un **devis préalable obligatoire**.
 - Les tarifs sont exprimés en **euros (€) toutes taxes comprises (TTC)**. la TVA est **non applicable** selon l'article 293 B du CGI.
 - Les frais de déplacement sont facturés selon la distance et sont **précisés dans le devis**.
 - Les tarifs indiqués dans le devis sont **fermes et définitifs**, sauf modification de la prestation ou des produits demandés après acceptation du devis, auquel cas un **devis complémentaire** sera proposé pour validation.
-

4. Paiement

- Le paiement est **exigible à la fin de la prestation ou à la remise du produit**, sauf accord écrit contraire entre les parties.
 - Un **acompte ou dépôt partiel** peut être demandé avant le début de la prestation. Le montant ou le pourcentage de cet acompte est précisé dans le devis ou le contrat et sera **déduit du montant total dû**. Le paiement de l'acompte implique **acceptation pleine et entière du devis**.
 - **Modes de paiement acceptés** : espèces, virement bancaire, carte bancaire.
 - En cas de **retard de paiement**, des pénalités seront automatiquement appliquées :
 - Trois fois le taux d'intérêt légal, calculées à partir de la date d'échéance,
 - Indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.
-

5. Livraison et control des prestations

- Toutes les prestations réalisées par ReCoSerV peuvent être effectuées **en atelier ou directement sur site**, à la discrétion de ReCoSerV selon la nature de l'intervention.
- Le client est **obligatoirement invité à vérifier la bonne exécution de la prestation** en présence du technicien de ReCoSerV. Toute signature d'un bon d'intervention ou validation équivalente vaut **confirmation que la prestation a été réalisée conformément au devis et aux attentes du client**.
- Après **cette vérification et validation par le client**, aucun recours, réclamation ou contestation relative à la qualité ou à l'exécution de la prestation **ne pourra être accepté ni exercé** contre ReCoSerV.

- ReCoSerV ne pourra être tenue responsable des défauts ou dommages **après cette validation**.
-

6 Granite des prestations de services

- ReCoSerV s'engage à réaliser ses prestations avec **soin, diligence et conformément au devis accepté par le client**.
 - Le client est invité à **vérifier la bonne exécution de la prestation** en présence du technicien de ReCoSerV avant signature du bon d'intervention. Toute validation vaut confirmation que la prestation a été effectuée conformément aux attentes et au devis.
 - Après cette validation, **aucun recours pour contestation de la qualité ou de l'exécution de la prestation ne pourra être accepté**, sauf en cas de **faute lourde ou dolosive** de ReCoSerV.
 - En complément, ReCoSerV peut, **à sa discrétion**, proposer un **geste commercial** en cas de problème identifié, sans que cela crée une obligation légale ou un droit supplémentaire pour le client.
-

7. Sécurité et responsabilité sur le lieu d'intervention

- **Espace de travail dédié** : Le client s'engage à laisser aux techniciens de ReCoSerV un **espace de travail sécurisé, dégagé et conforme aux normes de sécurité** nécessaires à la bonne exécution de la prestation. Le technicien est seule habilité à manipuler les appareils ou outils dans cette zone.
- **Zone de sécurité** : Une **zone de sécurité** doit être respectée autour de la zone d'intervention afin de prévenir tout risque d'accident. Le client et toute autre personne présente doivent **se tenir en dehors de cette zone**, sauf autorisation du technicien.
- **Responsabilité en cas d'accident** : ReCoSerV ne pourra être tenue responsable des dommages, blessures ou accidents subis par des personnes qui **ne respecteraient pas l'espace de travail ou la zone de sécurité** définie par le technicien.
- **Domages aux biens** : ReCoSerV décline toute responsabilité pour les dommages causés aux biens non directement liés à la prestation, sauf en cas de **faute lourde ou dolosive** de ses techniciens.
- Le client reconnaît avoir été informé de ces mesures de sécurité et accepte que **le non-respect de ces consignes entraîne la limitation de toute responsabilité de ReCoSerV**.

8. Droit de rétractation (prestations réalisées en présentiel)

- Pour toutes les prestations **réalisées en présentiel**, qu'il s'agisse de clients **particuliers ou professionnels**, **aucun droit de rétractation ne s'applique**.
- Le client est invité à **vérifier la bonne exécution de la prestation en présence du technicien** de ReCoSerV. Toute signature d'un bon d'intervention ou validation équivalente vaut **acceptation définitive de la prestation**.
- **Aucun recours ou contestation** relatif à la qualité ou à l'exécution de la prestation ne pourra être exercé après cette validation, sauf en cas de **faute lourde ou dolosive** de ReCoSerV.

9.1. Annulation ou report des prestations de services

- Toute demande d'annulation ou de report d'une prestation doit être **notifiée par écrit** (e-mail, SMS ou courrier) à ReCoSerV.

19.2 Clients professionnels (B2C)

- Les **trois premières annulations ou reports** sont **gratuites**, sans condition de délai.
- Au-delà, **aucun frais ne sera appliqué**, sauf **accord ou conditions particulières** convenues avec ReCoSerV.

9.3 Clients professionnels (B2B)

- Les **trois premières annulations ou reports** sont **gratuites**, sans condition de délai.
- Au-delà de trois demandes, ReCoSerV se réserve le droit de facturer **15 € par annulation ou report supplémentaire**, afin de couvrir les frais engagés pour la prestation.
- Passé le délai de notification de 48 heures pour les demandes suivantes, des **frais supplémentaires peuvent également être appliqués** en fonction des dépenses réellement engagées (déplacement, matériel, main-d'œuvre).
- Cette disposition permet de sécuriser juridiquement ReCoSerV en cas de **modifications répétées ou tardives des prestations**, tout en restant **équitable pour les clients particuliers**.

10. Données personnelles et confidentialité

- Les informations collectées sont nécessaires à la gestion des prestations et ventes.
- Elles sont traitées conformément au **RGPD (Règlement UE 2016/679)**.
- Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression en écrivant à **renovationecoservice@gmail.com**.

11. Propriété intellectuelle

- Les documents et supports remis au client restent la **propriété exclusive** de ReCoSerV et ne peuvent être reproduits sans autorisation.

12. Loi applicable et litiges

- Les présentes CGV sont soumises au **droit français**.
- Les consommateurs peuvent saisir le tribunal de leur **lieu de résidence** (article R631-3 du Code de la consommation).
- Les professionnels acceptent la compétence des **tribunaux du siège social** de ReCoSerV.

13. Médiation à la consommation

- Conformément à l'article **L612-1 du Code de la consommation**, tout client consommateur peut recourir gratuitement à un **médiateur** en cas de litige non résolu.
- Coordonnées disponibles sur : www.economie.gouv.fr/mediation-conso